



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-047-2021-03

PUBLIÉ LE 23 MARS 2021

# Sommaire

## **Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

IDF-2021-03-16-00015 - Arrêté n°8 du 16 mars 2021 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine CPAM-921-20210316R8 (1 page) Page 3

IDF-2021-03-23-00001 - Arrêté modificatif du 23/03/2021 portant modification de la composition de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France IRPSTI-IDF-20210312R2 (1 page) Page 5

IDF-2021-03-16-00014 - Arrêté n°10 du 16 mars 2021 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne CAF-77-20210316R10 (1 page) Page 7

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques**

IDF-2021-03-22-00007 - ARRETE Modifiant l'arrêté IDF-2019-12-18-021 du 18 décembre 2019 Relatif au renouvellement et à la nomination des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles en Île-de-France (5 pages) Page 9

IDF-2021-03-22-00008 - ARRÊTÉ Modifiant l'arrêté IDF-2019-12-18-022 du 18 décembre 2019 Relatif au renouvellement et à la nomination des membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) plénier en Île-de-France (9 pages) Page 15

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2021-03-16-00015

Arrêté n°8 du 16 mars 2021  
portant modification de la composition du  
conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie des  
Hauts-de-Seine  
CPAM-921-20210316R8

**Arrêté n°8 du 16 mars 2021**  
portant modification de la composition du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- Vu l'arrêté du 01/09/2020 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;
- Vu l'arrêté du 1er mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine,
- Vu les arrêtés des 09/03/2018-22/06/2018-19/09/2019-14/10/2019-15/06/2020-22/06/2020-20/08/2020 ;

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

**Est nommée membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine:**

**1° En tant représentante de la Fédération Nationale de la Mutualité Française**

*Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)*

Titulaire:

Madame COURTOIS Anne marie en remplacement de Madame LE HOUEDÉC Catherine

**Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 16/03/2021

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance

Pour le ministre et par délégation :

Le ministre des solidarités et de la santé,

Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2021-03-23-00001

Arrêté modificatif du 23/03/2021  
portant modification de la composition de  
l'Instance Régionale de Protection  
Sociale des Travailleurs Indépendants de la  
région Ile de France  
-IRPSTI-IDF-20210312R2



Arrêté modificatif du 23/03/2021  
portant modification de la composition de l'Instance Régionale de Protection  
Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L. 612-4 ;

Vu l'article 15 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 ;

Vu le décret n° 2018-1215 du 24 décembre 2018 relatif à la liste des organisations procédant aux premières désignations au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants ;

Vu l'arrêté du 01/09/2020 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté modificatif du 03/03/2020 ;

Vu la modification proposée par de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de la Région Ile de France :

<b>1° En tant que représentants des travailleurs indépendants</b>
---

***Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P)***

**Titulaire:**

Monsieur HAUSER Daniel

**Suppléant :**

Monsieur PELLETIER Bruno

**Article 2**

Le chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 23/03/2021

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance

Pour le ministre et par délégation :

Le ministre des solidarités et de la santé,

Pour le ministre et par délégation

Dominique MARECALLE

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2021-03-16-00014

Arrêté n°10 du 16 mars 2021  
portant modification de la composition du  
conseil d'administration  
de la Caisse d'Allocations Familiales de la  
Seine-et-Marne  
CAF-77-20210316R10

**Arrêté n°10 du 16 mars 2021  
portant modification de la composition du conseil d'administration  
de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;  
Vu l'arrêté du 01/09/2020 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;  
Vu, l'arrêté du 04 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne ;  
Vu, les arrêtés modificatifs des 20 Avril 2018, 20 novembre 2018, 12 juillet 2019, 24 septembre 2019, 23 janvier 2020, 25 février 2020 et du 16 décembre 2020 et du 25 février 2021  
Vu, la désignation formulée par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne:**

**1° En tant que Représentante des employeurs**

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaire:

Madame TOURNAIRE CHRISTINE en remplacement de Madame CLYTI LUINAUD Sylvie

**Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 16/03/2021

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance

Pour le ministre et par délégation :

Le ministre des solidarités et de la santé,

Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE





Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2021-03-22-00007

ARRETE

Modifiant l'arrêté IDF-2019-12-18-021 du 18  
décembre 2019

Relatif au renouvellement et à la nomination des  
membres du bureau du Comité régional de  
l'emploi, de la formation et de l'orientation  
professionnelles en Île-de-France

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE

**Modifiant l'arrêté IDF-2019-12-18-021 du 18 décembre 2019**

**Relatif au renouvellement et à la nomination des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles en Île-de-France**

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code du travail,

VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment ses articles 24 et 25,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 modifié relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP),

VU le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatifs aux régions académiques et notamment son article 10 ,

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives, et notamment son article 15,

VU la délibération N° CR 2021-09 du 4 février 2021 du Conseil régional d'Île de France portant désignation et remplacement des représentants du Conseil régional dans divers organismes,

VU le courrier en date du 18 décembre 2020 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP opérée par les organisations professionnelles d'employeurs (CPME) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 3 février 2021 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP opérée par les organisations professionnelles d'employeurs (MEDEF) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 6 janvier 2021 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP opérée par les organisations professionnelles d'employeurs (U2P) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 15 décembre 2020 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP opérée par les organisations syndicales de salariés (CFTC) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 14 décembre 2020 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP opérée par les organisations syndicales de salariés (CFDT) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 17 décembre 2020 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP opérée par les organisations syndicales de salariés (CFE-CGC) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 14 décembre 2020 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP opérée par les organisations syndicales de salariés (CGT) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 15 décembre 2020 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP opérée par les organisations syndicales de salariés (URIF-FO) représentatives au plan national et interprofessionnel,

Sur proposition du Secrétaire général aux politiques publiques (SGAPP) et du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),

## ARRÊTE

ARTICLE 1er : Le bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) est renouvelé au sein de la région d'Île-de-France,

ARTICLE 2 :

La composition du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) de la région d'Île de France présidé conjointement par le Préfet de

région ou son représentant d'une part et le président du Conseil régional de la région d'Île de France ou son représentant d'autre part, est la suivante :

1. Quatre représentants de la région désignés par le Conseil régional dont le Président du Conseil régional ou son représentant et ses suppléants :

Titulaires	Suppléants
- Mme Sandrine LAMIRÉ-BURTIN	Mme Anne PÈRE-BRILLAUT
- M. Benjamin CHKROUN	M. Laurent JEANNE
- Mme Hella KRIBI-ROMDHANE	Mme Muriel GUENOUX

2. Quatre représentants de l'État dont le Préfet de région ou son représentant et ses suppléants

- a) Le recteur de région académique ou son représentant, et ses suppléants ;
- b) Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant et ses suppléants ;
- c) Un autre représentant de l'État désigné par le préfet de région ou son représentant et ses suppléants ;
  - Le directeur régional de la cohésion sociale (DRCS)

3. Un représentant dans la région de chaque organisation syndicale de salariés et de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective, soit :

-Un représentant au titre de la CFTC

Titulaire	Suppléants
Mme Nathalie LE DISERT	M. Bernard HAYAT M. Adhal BARA

-Un représentant au titre de la CFDT

Titulaire	Suppléants
M. Henri HASSAN MOHAMED HASSAN	Mme Marinette SOLER Mme Géraldine CORNETTE

-Un représentant au titre de la CFE-CGC

Titulaire	Suppléants
M. Jean Claude GERMAIN	Mme Céline GIROT Mme Carole CORDIER

-Un représentant au titre de la CGT

Titulaire	Suppléants
M. Jean-Pierre BLANCHOUIN	Mme Anne Marie CELIGOJ Mme Sonia BOUKHOLDA ATTIG

-Un représentant au titre de l'URIF-FO

Titulaire M. Brahim MESSAOUDEN	Suppléants Mme Odile FREMIN M. Pascal COYO
- Un représentant au titre de la CPME Titulaire M. Laurent BOULANGER	Suppléants M. Olivier GERARD M. Stéphane HUILLET
- Un représentant au titre du MEDEF Titulaire Mme Marjorie LEHELLE	Suppléants Mme Christine CLEMENT Mme Danaé MENARD
- Un représentant au titre de l'U2P Titulaire M. Christian VOIRIOT	Suppléant M. Jonathan SALMON

#### ARTICLE 3 :

La vice-présidence du bureau du CREFOP est assurée conjointement par un représentant des organisations syndicales de salariés désigné par les représentants de chaque organisation présente au bureau et représentative au plan national et interprofessionnel et par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désigné par les représentants de chaque organisation présente au bureau et représentative au plan national et interprofessionnel.

#### ARTICLE 4 :

Les suppléants peuvent assister avec les titulaires aux séances du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Ils ne délibèrent qu'en l'absence des membres titulaires.

#### ARTICLE 5 :

Les membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle sont nommés pour une durée de trois ans.  
Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

#### ARTICLE 6 :

**L'arrêté préfectoral IDF-2019-12-18-021 en date du 18 décembre 2019 relatif à la création et à la nomination des membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle en Île-de-France et des membres de son bureau est abrogé.**

ARTICLE 7:

Le secrétaire général aux politiques publiques et le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et des préfectures de chaque département de la région.

Fait à Paris le 22 mars 2021

le Préfet, secrétaire général  
Aux politiques

Pierre-Antoine MOLINA

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2021-03-22-00008

## ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté IDF-2019-12-18-022 du 18  
décembre 2019

Relatif au renouvellement et à la nomination des  
membres du Comité régional de l'emploi, de  
la formation et de l'orientation professionnelle  
(CREFOP) plénier en Île-de-France

ARRÊTÉ

**Modifiant l'arrêté IDF-2019-12-18-022 du 18 décembre 2019**

Relatif au renouvellement et à la nomination des membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) plénier en Île-de-France

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code du travail,

VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment ses articles 24 et 25,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 modifié relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP),

VU le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques, notamment son article 10,

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives, et notamment son article 15,

Vu la délibération N° CR 2021-09 du 4 février 2021 du Conseil régional d'Île de France portant désignation et remplacement des représentants du Conseil régional dans divers organismes,



VU le courrier en date du 18 décembre 2020 portant désignation de ses représentants opérée par les organisations professionnelles d'employeurs (CPME) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 3 février 2021 portant désignation de ses représentants opérée par les organisations professionnelles d'employeurs (MEDEF) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 6 janvier 2021 portant désignation de ses représentants opérée par les organisations professionnelles d'employeurs (U2P) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 15 décembre 2020 portant désignation de ses représentants opérée par les organisations syndicales de salariés (CFTC) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 14 décembre 2020 portant désignation de ses représentants opérée par les organisations syndicales de salariés (CFDT) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 17 décembre 2020 portant désignation de ses représentants opérée par les organisations syndicales de salariés (CFE- CGC) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 14 décembre 2020 portant désignation de ses représentants opérée par les organisations syndicales de salariés (CGT) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 15 décembre 2020 portant désignation de ses représentants, opérée par les organisations syndicales de salariés (URIF-FO) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU les courriers en date des : 14 janvier 2021, 15 décembre 2020 et 8 janvier 2021 portant désignation de ses représentants opérée les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi-professionnel (*FRSEA ; UDES ; FESAC*),

VU les courriers en date des 10 décembre 2020 et 17 décembre 2021 portant désignation de ses représentants opérée par les organisations syndicales de salariés intéressées (*UNSA et FSU*),

VU les courriers en date des : 11 décembre, 14 décembre, 15 décembre, 16 décembre, 15 décembre ; 16 décembre, 17 décembre, 18 décembre, 17 décembre, 23 décembre, 17 février 2021, 6 janvier 2021, portant désignation de ses représentants opérée par chacun des opérateurs cités à l'article R 6123-3-3 5° du code du travail (APEC, CHEOPS – Cap Emploi, ONISEP, Transitions Pro, GRAFIE, CARIF OREF, ARML, AGEFIPH, FAGERH, Pôle Emploi, AFPA, CNAM),

VU les courriers en date des 15 décembre 2020 et le 14 janvier 2021, 11 décembre 2020 et 18 décembre 2020 portant désignation de ses représentants opérée par les réseaux consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie) de la région,

Après concertation avec le Président du Conseil régional sur les représentants d'opérateurs, au nombre de trois, à nommer dans le CREFOP et qui ne sont déjà pas mentionnés au 5° de l'article R 6123-3-3 du code du travail,

Sur proposition du Secrétaire général aux politiques publiques (SGAPP) et du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) est renouvelé au sein de la région d'Île-de-France,

### ARTICLE 2 :

La composition du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) de la région d'Île-de-France, présidé conjointement par le Préfet de région ou son représentant, d'une part, et la présidente du Conseil régional de la région d'Île-de-France ou son représentant d'autre part, est la suivante :

#### 1. Six représentants de la région désignés par le conseil régional :

Titulaires	Suppléants
- Mme Sandrine LAMIRÉ-BURTIN	Mme Anne PERE-BRILLAUT
- M. Benjamin CHKROUN	M. Laurent JEANNE
- Mme Marie-Dominique AESCHLIMANN	Mme Marianne DURANTON
- M. Xavier PÉRICAT	M. Gaël BARBOTIN
- Mme Hella KRIBI-ROMDHANE	Mme Muriel GUENOUX
- M. Florent HUBERT	M. Michel JALLAMION

#### 2. Six représentants de l'État

- a) Le recteur de région académique ou son représentant, et son suppléant ;
- b) Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant et son suppléant ;
- c) Le directeur régional de la cohésion sociale (DRCS) ou son représentant et son suppléant;
- d) Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant et son suppléant ;

- e) Deux autres représentants de l'État désignés par le préfet de région et leurs suppléants ;
- La rectrice de l'académie de Versailles
  - Le recteur de l'académie de Créteil
3. Huit représentants des organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs sur proposition de leur organisation respective :

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la CFTC

Titulaire	Suppléants
Mme Nathalie LE DISERT	M. Bernard HAYAT M. Adhal BARA

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative a plan national et interprofessionnel ; au titre de la CFDT

Titulaire	Suppléants
M. Henri HASSAN MOHAMED HASSAN	Mme Marinette SOLER Mme Géraldine CORNETTE

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la CFE-CGC

Titulaire	Suppléants
M. Jean-Claude GERMAIN	Mme Céline GIROT Mme Carole CORDIER

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la CGT

Titulaire	Suppléants
M. Jean-Pierre BLANCHOUIN	Mme Anne Marie CELIGOJ Mme Sonia BOUKHOLDA ATTIG

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la URIF-FO

Titulaire	Suppléants
M. Brahim MESSAOUDEN	Mme Odile FREMIN M. Pascal COYO

- Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la CPME

Titulaire	Suppléants
M. Laurent BOULANGER	M. Stéphane HUILLET M. Olivier GERARD

- Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre du MEDEF

Titulaire	Suppléants
Mme Marjorie LEHELLE	Mme Christine CLEMENT Mme Danaé MENARD

- Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de l'U2P

Titulaire	Suppléant
M. Christian VOIRIOT	M. Jonathan SALMON

- 4 Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi-professionnel (un par organisation professionnelle) et jusqu'à la publication de l'arrêté ministériel fixant la représentativité des organisations professionnelles au plan national et multi-professionnel ;

- Au titre de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Titulaire	Suppléant
M. Sébastien GUERINOT	M. Louis Daniel CHAMPY

- Au titre de l'UDES

Titulaire	Suppléant
M. Henri BORENTIN	Mme Marie Geneviève LENTAIGNE

- Au titre de la FESAC

Titulaire	Suppléant
Mme Margot LESOUEF	M. Matthieu CHABAUD

- 5 Deux représentants des organisations syndicales intéressées. Ces organisations sont déterminées par l'arrêté du ministre en charge de l'emploi et de la formation professionnelle prévu à l'article R. 6123-1-8 ;

- Au titre de la FSU :

Titulaire	Suppléant
M. Francois-Olivier HEBERT	M. Guillaume HELLEBRONTH

- Au titre de l'UNSA :

Titulaire	Suppléant
-----------	-----------

M. Patrice BEDOURET

M. Patrick ARACIL

- 6 Trois représentants des réseaux consulaires (un par réseau) sur proposition de leur organisation respective ;

- Au titre de la Chambre d'agriculture :

Titulaire

Mme Amandine MURET-BEGUIN

Suppléant

M. Francois DU PATY

- Au titre de la Chambre de commerce et d'industrie

Titulaire

Mme Danièle DUBRAC

Suppléant

M. Philippe REGIMBART

- Au titre du Chambre des métiers et de l'artisanat

Titulaire

Mme Elisabeth DETRY

Suppléant

Mme Laura GASSER

- 7 Neuf représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles dans la région, dont :

- a) un représentant du regroupement d'établissements d'enseignement supérieurs constitué en application des dispositions combinées de l'article L. 718-2 et du 2° de l'article L. 718-3 du code de l'éducation,

Titulaire

Mme Martine POULIN

Suppléants

Mme Corinne VALEU

Mme Ariane FREHEL

- b) le directeur régional de Pôle emploi, ou son représentant et son suppléant

- c) le délégué régional de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, ou son représentant dûment désigné

Titulaire

M. Lahouari MERABTI

Suppléants

Mme Evelyne BALMES

Mme Isabelle DAROLLE

- d) le représentant régional de CHEOPS Cap emploi, ou son représentant dûment désigné

Titulaire

M. Alain FROUARD

Suppléant

Mme Anne-Cécile RICHARD

- e) le directeur du fonds de gestion du congé individuel de formation, ou son représentant dûment désigné

Titulaire  
M. Éric DUMARTIN

Suppléant  
M. Pascal COYO

- f) le président de l'association régionale des missions locales, ou son représentant dûment désigné

Titulaire  
M. Keltoum ROCHDI

Suppléant  
M. Jérôme BOILLAT

- g) le délégué en région de l'association pour l'emploi des cadres mentionné au L. 6111-6 du code du travail, ou son représentant dûment désigné

Titulaire  
M. Guy GUSTIN

Suppléant  
Mme Catherine CORREA

- h) le directeur du centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation et observatoire régional de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant dûment désigné

Titulaire  
Mme Marie-Christine DIRRINGER

Suppléant  
M. Bernard BARBIER

- i) le directeur régional de l'office national d'information des enseignements et des professions ou son représentant dûment désigné

Titulaire  
Mme Marie-Claude GUSTO

Suppléant  
M. Christophe LEVERRIER

### ARTICLE 3 :

La composition du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) de la région d'Île de France, est complétée par la liste suivante, au titre de la catégorie des opérateurs :

- Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

Titulaire  
Mme Elisabeth JOUSSOT-DUBIEN

Suppléant  
M. Serge THUAULT

- Groupement Régional des Acteurs Franciliens d'Insertion par l'Economique (GRAFIE)

Titulaire  
M. Mario SEEBOTH

Suppléant  
M. Jean-Paul CARCELES

- Fédération des associations gestionnaires des établissements de réadaptation pour handicapés (FAGERH)

Titulaire  
M. Christophe MAZABRAUD

Suppléant  
M. Marc-André FAYOS

#### ARTICLE 4 :

La vice-présidence du CREFOP est assurée conjointement par un représentant des organisations syndicales de salariés désignés par les représentants de chaque organisation présente au CREFOP et représentatives au plan national et interprofessionnel et par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désignés par les représentants de chaque organisation présente au CREFOP et représentatives au plan national et interprofessionnel.

#### ARTICLE 5 :

Les suppléants peuvent assister avec les titulaires aux séances du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Ils ne délibèrent qu'en l'absence des membres titulaires.

#### ARTICLE 6 :

Les membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle sont nommés pour une durée de trois ans.  
Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

#### ARTICLE 7 :

**L'arrêté préfectoral n°IDF-2019-12-18-022 en date du 18 décembre 2019 relatif à la création et à la nomination des membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) plénier en Île-de-France est abrogé.**

ARTICLE 8 :

Le secrétaire général aux politiques publiques et le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France et des préfectures de chaque département de la région.

Fait à Paris le 22 mars 2021

Le Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris

Marc GUILLAUME